

Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le

ID : 029-212901011-20191125-2019_11_25_23-DE



(Finistère)

Landéda, le 13/11/2019

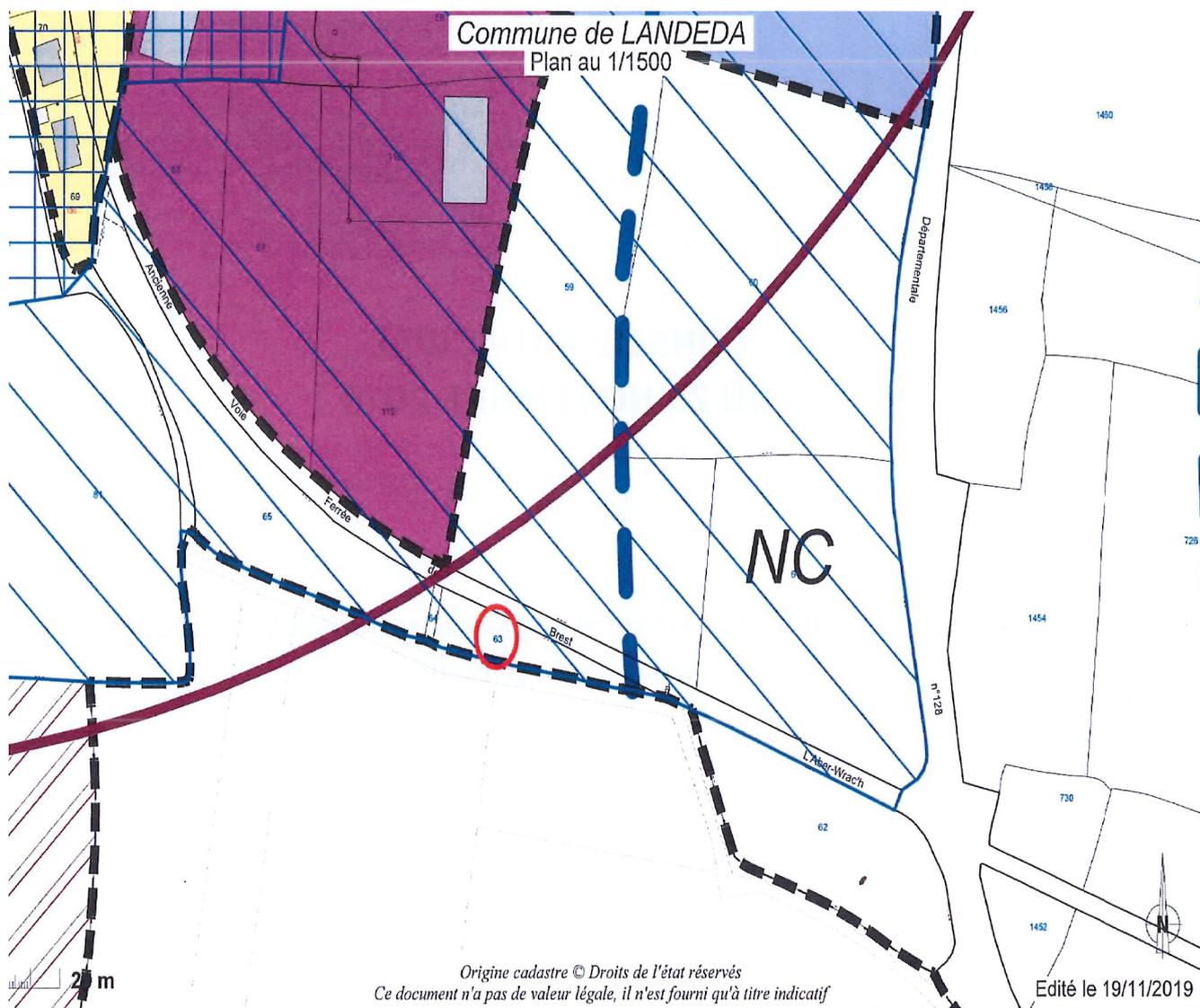
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2019

**Aménagement de Bel Air suite à la sécurisation de la Véloroute
Achat d'une parcelle**

RAPPORT N°23/19-08

La Commune de Landéda est intéressée par l'acquisition de la parcelle BV 63 d'une superficie de 737 m² pour un prix de 0.80 € le m² soit un montant total de 589.60 euros et appartenant à Madame Paule Roudaut. Cette parcelle se trouve en zone NC au plan d'occupation des sols (zone agricole).

La parcelle BV 64 est déjà communale. Cette acquisition permettra aux engins agricoles de passer par Bon Plaisir car l'accès sur la RD 128 n'est plus possible depuis la sécurisation de la véloroute réalisée par le Conseil Départemental.



Je vous propose donc :

- D'acquérir la parcelle cadastrée BV63 pour un montant de 0,80 € du m² d'une surface de 737 m²,
- D'autoriser Madame le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer tous les actes se rapportant à la délibération.



Nombre de membres	
en exercice	= 23
Présents	= 20
Votants	= 22

**Délibération du conseil
municipal**

N°23/19-08

Réunion du 25 novembre 2019

**Aménagement de bel Air suite à la sécurisation de la Véloroute
Achat d'une parcelle**

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la Commune,
Etaient présents : Christine CHEVALIER, Maire ; David KERLAN, Jean-Luc CATTIN, Anne POULNOT-MADEC, Bernard THÉPAUT, Alexandre TRÉGUER, Laurent LE GOFF, adjoints.
Daniel GODEC, Pierre-Louis LE CAM, Philippe MARTIN, Rachel MARZIOU, Solange PELLEN, Isabelle POULLAIN, Christophe CARIOU, Danielle FAVÉ, Céline PRONOST, Hervé LOUARN, Ronan CORBEL, Jean-Pierre GAILLARD, Philippe COAT, formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

- Philippe MASQUELIER (procuration à Hervé LOUARN)
- Erwan GUIZIOU (procuration à David KERLAN)
- Cathy LARIDAN.

Alexandre TREGUER a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport de Mme le Maire,

Considérant que les membres du Conseil municipal décident par 22 voix pour,

M. THEPAUT Bernard, Rapporteur, entendu,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil municipal décide d'acquérir la parcelle cadastrée BV63 pour un montant de 0,80 € du m² d'une surface de 737 m².

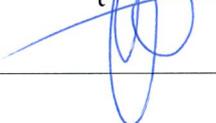
ARTICLE 2 : Le Conseil municipal décide d'autoriser Madame le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer tous les actes se rapportant à la délibération.

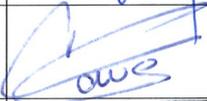
Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le

ID : 029-212901011-20191125-2019_11_25_23-DE

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
CATTIN Jean-Luc	
POULNOT - MADEC Anne	
THEPAUT Bernard	
LARIDAN Cathy	
TREGUER Alexandre	
LE GOFF Laurent	
PELLEN Solange	
MARTIN Philippe	
GODEC Daniel	
LE CAM Pierre-Louis	

POULLAIN Isabelle	
CORBEL Ronan	
GUIZIOU Erwan	Procuration.
MARZIOU Rachel	
CARIOU Christophe	
GAILLARD Jean-Pierre	
FAVÉ Danielle	
PRONOST Céline	
LOUARN Hervé	
MASQUELIER Philippe	Procuration
COAT Philippe	

Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le

ID : 029-212901011-20191125-2019_11_25_23-DE